

RAPPORT FINANCIER

UAMC

***Monsieur Marc LECERF, Trésorier de l'Union
Amicale des Maires du Calvados***



Union Amicale des Maires du Calvados

À Honfleur, le 6 mai 2022

**Monsieur le Préfet,
Mesdames et Messieurs les Directeurs et Représentants de l'État,
Mesdames et Messieurs les Sénateurs et Députés,
Mesdames et Messieurs,
Chers Collègues,**

Il me revient de vous présenter la partie la plus poétique de l'activité de notre association en 2021 avec les comptes qui marquent son exercice et son activité.

Je vous propose de nous concentrer sur la partie ressources de fonctionnement 2021, c'est-à-dire la colonne la plus à droite qui va s'afficher dans quelques instants sur nos écrans.

S'agissant des ressources de fonctionnement :

- ✓ Les cotisations sont à 258 553 euros ;
- ✓ Les déjeuners de l'assemblée générale pour 6 650 euros ;
- ✓ Les partenariats 2021 sont à 25 000 euros ;
- ✓ La subvention du Département 35 000 euros ;
- ✓ La subvention de la ville de Caen pour la prise en charge du Centre de congrès de l'AG 2021 est de 4 000 euros ;
- ✓ Les produits exceptionnels 11 626 euros, sont liés à une subvention qui nous est arrivée assez tardivement. À noter également que cette somme est bien moindre que l'an dernier puisque nous menions alors une opération liée aux masques dans le cadre du Covid pour doter nos communes de ces produits rares à l'époque, ce qui avait donc augmenté de manière particulière et exceptionnelle notre budget.
- ✓ Et les produits financiers sont à 502 euros.

⇒ **Soit un total de ressources, de recettes pour l'exercice 2021 de 341 331 euros.**

Une illustration apparaît sous forme de graphique, dans lequel on retrouve les mêmes chiffres, avec des éléments qui permettent visuellement de mesurer combien nos cotisations constituent la part la plus importante du budget de notre association.

J'en viens maintenant **aux charges de fonctionnement**, c'est-à-dire aux dépenses. Là encore, je m'intéresse à la colonne la plus à droite.

Nos dépenses :

- ✓ Les services extérieurs sont à hauteur de 49 795 euros ;
- ✓ Le coût net des réunions d'information qui ont pu reprendre en 2021 s'élève à 2 462 euros ;
- ✓ La participation pour l'utilisation du Centre des Congrès de la ville de Caen est de 4 000 euros. Elle annule la recette que j'évoquais tout à l'heure dans l'autre partie des recettes ;
- ✓ La cotisation que nous versons à l'AMF en votre nom, représente 127 215 euros ;
- ✓ La ristourne sur cotisations, puisque nous payons l'intégralité des cotisations avant le 30 juin, est à 7 983 euros (elle apparaît en négatif) ;
- ✓ Les impôts liés à notre siège s'élèvent à 3 393 euros ;
- ✓ Les salaires bruts à 81 344 euros ;

- ✓ Les charges sociales à 24 832 euros. Salaires et charges qui sont supérieurs à l'exercice 2021 car, en outre, nous avons moins de participation de l'État pour le chômage partiel, les aléas liés au Covid. À cela s'ajoute le fait que nous avons une équipe complète en 2021 ;
- ✓ La dotation aux amortissements 20 423 euros ;
- ✓ Les ajustements sur les provisions pour engagement de retraite 789 euros ;
- ✓ Les charges financières 1 580 euros ;
- ✓ Et les charges exceptionnelles 6 688 euros, dont 4 990 pour la fin de l'opération masques et 1 699 euros en divers.

⇒ **Soit un total 314 538 euros.**

Une illustration de cette répartition de nos charges apparaît à travers le graphique présenté, où l'on distingue deux masses importantes : la cotisation que nous effectuons en votre nom auprès de l'AMF et les rétributions de nos collaborateurs.

Si je prends la synthèse globale de cet exercice :

Cela fait apparaître un **total des produits de 341 331 euros en réalisé ;**
 Et un **total de charges de 314 538 euros ;**
Soit un résultat de l'exercice positif à 26 792 euros.

Plus en détail cela donne donc :

- ✓ **Résultat de fonctionnement de 22 934 euros ;**
 - ✓ **Résultat financier de moins 1 079 euros ;**
 - ✓ **Résultat exceptionnel de 4 937 euros ;**
- ⇒ **Soit un résultat net de 26 792 euros.**

Avez-vous des questions sur le budget de fonctionnement ? Non.

Nous allons passer au bilan de notre activité 2021 : je vise la colonne la plus à droite de l'actif d'abord, et du passif ensuite.

➤ **Pour l'actif**

Les immobilisations nettes s'élèvent à 166 569 euros ;
 Les cotisations dues à 1 895 euros ;
 Les aides à recevoir (1 partenariat) 2 000 euros ;
 Les disponibilités 225 411 euros ;
 Et les charges constatées d'avance 1 026 euros.

⇒ **Soit un total de 396 901 euros.**

➤ **S'agissant du passif**

Le fonds associatif de roulement de 60 000 euros ;

Le fonds associatif de réserve à 193 876 euros ;

Le résultat de l'exercice à 26 793 euros.

Cela nous donne un total de fonds propres de l'association de 260 669 euros ;

Les provisions pour retraite de 2 820 euros ;

Une dette financière donc le remboursement de l'emprunt de nos locaux, s'élèvent à 83 184 euros ;

Les dettes aux fournisseurs sont à 35 578 euros ;

Les salaires et cotisations sociales à 11 235 euros ;

Les dettes pour cotisations trop versées sont de 2 415 euros ;

Les produits constatés d'avance sont à 0 euros.

⇒ **Soit un total à équilibre de 396 901 euros.**

Pas de question sur le bilan ? Non.

Je vous propose à présent d'aborder **le budget prévisionnel pour la présente année 2022 :**

➤ **S'agissant des ressources 2022**

Les cotisations sont visées à hauteur de 238 223 euros ;

Les déjeuners d'assemblée générale 8 750 euros ;

Les partenariats 2022 qui continuent à se développer sont prévus à hauteur de 31 000 euros ;

La subvention du Département 20 000 euros ;

Le soutien de l'AMF pour le poste de juriste à 11 200 euros

Nous ne sommes pas à Caen donc il n'y a pas de contribution Caennaise pour la prise en charge du Centre de congrès de l'AG 2022 ;

Les produits exceptionnels par définition ne sont pas anticipés ;

Et les produits financiers sont attendus à hauteur de 500 euros.

⇒ **Soit un total de ressources ou recettes projetés pour 2022 à 309 673 euros.**

➤ **Les charges de fonctionnement ou de dépenses prévues pour 2022**

Pour les services extérieurs 62 299 euros ;

Les réunions d'information en coût net représentent 900 euros ;

La cotisation à l'AMF 106 509 euros ;

La ristourne exceptionnelle liée à notre paiement anticipé 7 990 euros ;

Les impôts 3 400 euros ;

Les salaires bruts 98 390 euros ;

Les cotisations sociales s'élèvent à 30 501 euros ;

La dotation aux amortissements à 19 940 euros ;

Les provisions pour engagement de retraite sont à 500 euros ;

Les charges financières à 1 370 euros ;

Les charges exceptionnelles ne sont évidemment pas prévisibles.

⇒ **Soit un total des charges de fonctionnement de 313 819 euros.**

La synthèse globale entre les produits et les charges donne en projection 2022 :

Un total des produits de 309 673 euros ;

Et un total de charges de 313 819 euros ;

Soit un résultat d'exercice projeté en léger déficit à hauteur de 4 146 euros.

Sachant que chaque année nous voit produire davantage de recettes que nous l'avions prévu en contractant au maximum cette projection, et en prenant en compte un ensemble de charges généralement un peu moins important puisque nous les comptons au maximum et que nous sommes rigoureux dans notre gestion, il y a fort à parier que nous serons tout à fait dans l'épuration en fin de budget. Toutes choses égales par ailleurs, vous avez pu observer que nos réserves sont significatives et permettraient donc, de toute façon, de couvrir ce très léger déficit.

Des questions sur ce budget prévisionnel ? Non.

Enfin, je vous propose de terminer avec les cotisations 2023 :

Nous observons qu'il est prévu une certaine stabilité pour les communes jusqu'à 600 habitants. Au-delà, nous souhaitons la mise en place d'une formule plus simple que celle qui existait auparavant, avec un delta qui était lié à la cotisation à la revue. En ce qui concerne les intercommunalités, l'évolution serait un peu identique.

Pour les cotisations des communes :

- Communes de moins de 100 habitants 95,25 euros ;
- Celles entre 100 et 199 habitants 97,51 euros ;
- Entre 200 et 399 habitants 133,33 euros ;
- Entre 400 et 600 habitants 145,74 euros ;
- Les communes de plus de 600 habitants 0,2605 euros par habitant

S'agissant des intercommunalités :

- Pour l'ensemble des communautés de communes ou communautés d'agglomération entre 2 500 et 175 000 habitants, le prix est de 0,0604 euros par habitant ;
- Pour la communauté urbaine 12 385 euros.

Y-a-t-il des questions sur ces cotisations arrêtées par le Conseil d'administration ? Non.

Voilà, Monsieur le Président, ce qui me permet d'achever cette présentation, en effet très poétique, de nos comptes.
